

PIECES POUR AUTRES PROCEDURES DE DIVORCE

Au titre des revenus :

- les deux derniers avis d'imposition
- les fiches de paie les plus récentes de l'année en cours
- les revenus fonciers
- les indemnités ASSEDIC
- les justificatifs les plus récents des prestations familiales versées par la CAF
- les bourses scolaires

Au titre des charges :

- les six dernières quittances de loyer
- le tableau d'amortissement du ou des prêts immobiliers
- les éventuelles charges de copropriété
- l'assurance habitation
- la taxe d'habitation et redevance télé la plus récente
- le cas échéant la taxe foncière la plus récente
- les factures sur les six derniers mois d'EDF/GDF, téléphone fixe et portable, abonnement internet, eau, ordures ménagères....
- l'assurance automobile
- les assurances diverses (scolaires, complémentaire santé, vie, décès,...)
- les crédits ou prêts à la consommation (contrat et tableau d'amortissement)
- les frais liés aux activités extrascolaires des enfants

**ET CE TOUT AU LONG DE LA PROCEDURE,
AVEC LES PIECES LES PLUS RECENTES**